Session d'été 2024

Recommandations de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

Berne-Liebefeld, le 16 mai 2024

Objets:

1.	Programme de la législature 2023-20272
	Recommandation de pharmaSuisse: Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
2.	Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-20282 Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillée
3.	Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Crédit d'engagement
4.	Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies
5.	Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence
6.	Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments3
7.	Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant
8.	Halte au gaspillage des médicaments!
9.	LAMal. Renforcer la couverture de base avec une meilleure offre de médecins de famille5
10.	Prévention des maladies non transmissibles. Nécessité de donner plus de moyens
11.	Prix des médicaments. Simplifier les règles pour les médicaments dans les hôpitaux afin de réduire les coûts6
	Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
12.	Prévenir l'effondrement du système de santé. Prendre en compte l'inflation de manière appropriée dans tous les systèmes de tarification et d'indemnisation
13.	Compensation du renchérissement pour les fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins
	Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
14.	Prévenir l'explosion des coûts de la santé. Plus grande marge de manoeuvre pour l'innovation, l'entrepreneuriat et le numérique
	Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées
15.	LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)

1. Programme de la législature 2023-2027

N° / Type 23.082 / Objet du Conseil fédéral

Recommandation de pharmaSuisse: Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue globalement les axes thématiques choisis dans le domaine de la politique de santé pour le programme de la législature 2023 à 2027. Le deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts doit plus particulièrement être mis en place rapidement afin de permettre aux pharmaciens de fournir leurs prestations dans le domaine des soins médicaux de premier recours et de déployer pleinement leur potentiel de réduction des coûts.

pharmaSuisse regrette la suppression de l'ensemble des stratégies de prévention, car c'est précisément la prévention qui doit être mise en avant dans le cadre des objectifs clés de la maîtrise des coûts afin d'obtenir à moyen et long terme un effet positif sur les coûts du système de santé suisse: une prévention ciblée permet notamment d'éviter qu'un certain nombre de personnes ne tombent gravement malades. Le programme de la législature devrait tenir compte, d'un point de vue stratégique, de l'horizon à moyen et long terme nécessaire au déploiement de cet effet.

2. Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028

N° / Type 24.031 / Objet du Conseil fédéral

Recommandation pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillée

Dans le cadre de la procédure de consultation, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, les sociétés cantonales de pharmacie et les instituts universitaires de pharmacie communautaire se sont prononcés avec les revendications suivantes :

- 1. L'obligation de soutenir une formation efficiente des pharmaciens pour assurer la relève et s'adapter aux besoins de la population dans les soins médicaux de base
- 2. L'exigence d'équité sur les moyens alloués à la formation des pharmaciens par rapport aux moyens alloués à la formation des médecins et des soignants
- 3. La nécessité de soutenir activement et de manière ciblée l'essor de l'interprofessionnalité, y compris par le développement d'outils de collaboration interprofessionnelle numériques
- 4. Le besoin de soutenir la recherche appliquée dans les soins médicaux de base et en particulier en pharmacie communautaire.

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse vous demande de vous engager pour que ces revendications soient mentionnées dans le Message FRI et qu'elles se traduisent par des mesures concrètes de financement des instituts universitaires de pharmacie communautaires. En effet, ils doivent être en mesure de former les futurs pharmaciens et pharmaciennes pour renforcer les soins médicaux de base et ainsi répondre aux défis démographiques et épidémiologiques (en particulier polymorbidité et polymédication des personnes atteintes de maladies chroniques, etc.) en lien avec le vieillissement de la population suisse.

3. Programme pour promouvoir la transformation numérique dans le système de santé (DigiSanté). Crédit d'engagement

N° / Type 23.076 / Objet du Conseil fédéral

Recommandation de pharmaSuisse: Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue l'intensification de la coordination de la Confédération dans le domaine de la numérisation et des investissements associés pour déployer les mesures qui s'imposent urgemment. Le présent message est toutefois encore insuffisamment élaboré sur différents points: il est indispensable d'impliquer étroitement les acteurs directement concernés non seulement dans la mise en œuvre opérationnelle et dans sa planification, mais aussi dans le pilotage des projets stratégiques. Par ailleurs, il convient de définir des critères clairs et transparents pour la sélection des mesures et la définition des priorités. En outre, pharmaSuisse estime qu'un soutien et une coordination plus poussés – y compris financiers – sont nécessaires pour la mise en œuvre de nouveaux processus numériques, en particulier dans les domaines où des législations spécifiques prévoient des obligations pour les fournisseurs de prestations (p. ex. ordonnance électronique et plan électronique de médication). Des précisions sont nécessaires sur ces points.

→ Lien vers la position détaillée

4. Moyens et appareils médicaux. Potentiel d'économies

N° / Type 05.3522 / Motion Bea Heim

Recommandation de pharmaSuisse: Approuver la prolongation du délai

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue la prolongation de délai qui permettra de procéder à une nouvelle vérification du système actuel concernant les montants maximaux de remboursement. Les montants actuellement définis ne permettent pas toujours de couvrir les coûts effectifs. Ce point doit être pris en compte dans les travaux à venir.

5. Produits de la liste des moyens et appareils. Concurrence

N° / Type 05.3523 / Motion Ruth Humbel

Recommandation de pharmaSuisse: Approuver la prolongation du délai

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue la prolongation de délai qui permettra de procéder à une nouvelle vérification du système actuel concernant les montants maximaux de remboursement. Voir remarque relative à la motion 05.3522.

6. Tenir compte du gaspillage causé par des emballages ou dosages inappropriés dans le prix des médicaments

N° / Type 24.3397 / Motion Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN

De manière générale, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient les mesures visant à garantir une utilisation sûre et durable des médicaments. Les pharmacies apportent ici une contribution importante, par exemple avec la mise sous blister, afin de renforcer l'adhésion au traitement et d'éviter le gaspillage de

médicaments. Dans les mesures proposées, nous estimons que le point n° 2 doit être vérifié et rejetons le point n° 3 qui ne fait que déplacer le problème sans le résoudre.

Concernant le point n° 2 des mesures proposées: **approbation**. Ce point mérite vérification, car en particulier en oncologie, mais aussi dans d'autres domaines, les traitements off-label sont de plus en plus nombreux. Il convient par conséquent d'examiner à la fois dans la loi sur les produits thérapeutiques et dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie comment les acteurs du système de santé peuvent soumettre ce type de requêtes ou, à défaut, comment il est possible de garantir la sécurité juridique pour les prescripteurs (de manière analogue à SwissPedDose). Il est par ailleurs impératif de mettre en œuvre ce type de listes pour d'autres groupes de la population comme les femmes enceintes ou les personnes âgées. Il serait également important de vérifier comment les médicaments ou les indications figurant sur la liste pourraient être admis dans la liste des spécialités à la demande des acteurs. Cela dans l'optique d'une utilisation sûre et durable des médicaments.

Concernant le point n° 3 des mesures proposées: **rejet**. L'importation de médicaments de l'étranger par le personnel médical doit être restreinte aux situations de pénurie. L'extension proposée rendrait l'autorisation de mise sur le marché en Suisse moins attrayante et pourrait aggraver encore davantage le problème. Parallèlement, les questions de responsabilité seraient transférées aux importateurs, à savoir aux pharmaciens, ce qui entraînerait une charge de travail immense. De cette manière, le problème ne serait pas résolu mais simplement déplacé. Il serait plus pertinent d'encourager la mise sous blister de médicaments en pharmacie, car cela permettrait de promouvoir de manière effective et durable l'adhésion thérapeutique et réduirait le gaspillage de médicaments.

7. Modification des bases légales pour permettre à Swissmedic de pouvoir enregistrer des dosages et conditionnements de médicaments, même si la demande ne provient pas du fabricant

N° / Type 19.508 / Initiative parlementaire Brigitte Crottaz

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est favorable au classement, étant donné que la requête est reprise dans la motion 24.3397. L'axe stratégique doit, du point de vue de pharmaSuisse, être examiné. Voir à ce sujet la recommandation détaillée relative à la motion 24.3397.

8. Halte au gaspillage des médicaments!

N° / Type 22.4245 / Motion Ruth Humbel

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient les mesures permettant de réduire le gaspillage de médicaments: de nombreuses actions permettant de limiter le gaspillage des médicaments sont réalisées dans les pharmacies, mais encore trop souvent sans rémunération et sans incitatif positif.

Ainsi pharmaSuisse s'engage en particulier pour la valorisation des mesures anti-gaspillages suivantes, y compris leur juste rémunération:

- un usage sûr et approprié des médicaments auprès de la population (y c. amélioration de la littératie en santé des patients);
- le soutien à l'adhésion thérapeutique, p. ex. remise de semainiers, *blistering*, myCare Start (programme interprofessionnel de soutien à l'adhésion thérapeutique), etc.;

- la promotion du DEP et le développement de la numérisation, p. ex. l'ordonnance électronique, le plan de médication;
- l'interprofessionnalité et les soins coordonnés pour:
 - promouvoir les bonnes pratiques de prescriptions et d'utilisation des médicaments auprès des médecins et des soignants: par ex. cercles de qualité médecins-pharmaciens et médecinssoignants-pharmaciens dans les EMS ou les soins à domicile;
 - limiter les doublons (cf. dossier patient) et l'emploi de médicaments potentiellement inappropriés (MPI);
- la reprise des médicaments périmés ou inutilisés dans les pharmacies (*brown bag*) et leur destruction. Les pratiques de tri et de récupération de ces médicaments varient selon les cantons, voire selon les communes, et sont entièrement à la charge des pharmacies et à leur bon vouloir. Une pratique commune pour l'ensemble de la Suisse et équitablement rémunérée est nécessaire: elle pourrait par ex. s'inspirer de la récupération de l'électro-ménager usagé.

Les prestations destinées à des collectifs de patients, comme c'est le cas dans les cercles de qualité médecinspharmaciens ou médecins-pharmaciens-soignants ne sont à ce jour ni valorisées, ni rémunérées, malgré l'impact démontré sur le bon usage du médicament et la limitation du gaspillage (cf. 20.332 Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS).

pharmaSuisse s'engage également pour la durabilité dans le système de santé: la sensibilisation à la problématique du gaspillage et des mesures visant à sa limitation doivent être incluses dans la formation des pharmacien·ne·s (formation de base, formation postgrade et formation continue) et des assistant·e·s en pharmacie, comme de l'ensemble des professionnels de la santé et des patients/consommateurs. Des mesures incitatives pour les différents lieux et centres de formation sont à prévoir.

Finalement, certaines de ces mesures, dont le soutien à l'adhésion et la remise de semainier sont comprises dans le 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts de la LAMal (cf. art. 25 al. 2, let. h et art. 26). La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est favorable à la mise en œuvre rapide de cette révision afin que les prestations des pharmaciens visant à maîtriser les coûts, en particulier en limitant le gaspillage des médicaments, puissent entrer en vigueur.

9. LAMal. Renforcer la couverture de base avec une meilleure offre de médecins de famille

N° / Type 22.4357 / Motion Jacques Nicolet

Positionnement pharmaSuisse

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse attire l'attention sur le fait que les mesures visant à renforcer les soins médicaux de premier recours ne doivent pas uniquement se concentrer sur les médecins généralistes, mais doivent faire partie du plan directeur s'appliquant à tous les fournisseurs de prestations dans le domaine des soins médicaux de premier recours.

10. Prévention des maladies non transmissibles. Nécessité de donner plus de moyens

N° / Type 22.4532 / Postulat Laurence Fehlmann Rielle

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient l'approche selon laquelle il est primordial d'investir dans la prévention afin de promouvoir durablement la compétence en matière de santé ainsi que la santé en Suisse. pharmaSuisse considère par conséquent important d'intégrer l'ensemble des stratégies de prévention dans le programme de la législature 2023 à 2027: une prévention ciblée contribue notamment à réduire le nombre de personnes tombant gravement malades et par là même les coûts du système de santé suisse. Ce faisant, faciliter autant que possible l'accès à la prévention, p. ex. par la prise en charge des coûts des prestations de prévention, est essentiel.

En tant que fournisseurs de prestations de soins médicaux de premier recours, les pharmacies sont le premier point de contact facile d'accès pour un grand nombre de prestations en matière de santé et peuvent également proposer des prestations de prévention importantes comme le dépistage du cancer du côlon ou des analyses de sang. Néanmoins, les patients doivent actuellement prendre eux-mêmes en charge les coûts de ces prestations fournies en pharmacie, alors qu'elles sont remboursées par les caisses-maladie dès lors qu'elles sont effectuées par un médecin. De ce fait, l'incitation positive de mettre à profit la facilité d'accès de la pharmacie n'opère plus.

Cette situation de départ change en partie avec la révision de l'art. 26 LAMal prévue dans le 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts, permettant au pharmacien de fournir et facturer, sous sa propre responsabilité, des prestations dont il est avéré qu'elles permettent de réduire les coûts dans le domaine de la prévention. Il convient de faire en sorte que la mise en œuvre du 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts se fasse le plus rapidement possible.

Toutefois, même après la mise en œuvre du 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts, les prestations de prévention fournies par les pharmaciens seront uniquement prises en charge dans le cadre de programmes de prévention cantonaux ou nationaux. Une mise en œuvre nationale uniforme dans le cadre de programmes est donc impérative. En effet, tous les cantons ne proposent pas de programmes de dépistage du cancer du côlon, par exemple. Ainsi, les prestations du pharmacien permettant de réduire les coûts ne seront dans ce cas toujours pas prises en charge par les caisses-maladie, même après la mise en œuvre du 2e volet de mesures visant à maîtriser les coûts. Concernant la répartition des fonds pour la prévention des maladies non transmissibles, les prestations fournies en pharmacie et le potentiel d'économie qu'elles présentent ainsi que les conditions-cadres décrites doivent être pris en compte de manière appropriée lors de la planification et de la mise en œuvre.

11. Prix des médicaments. Simplifier les règles pour les médicaments dans les hôpitaux afin de réduire les coûts

N° / Type 23.4183 / Motion Marcel Dobler

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse peut de manière générale soutenir les mesures proposées, mais elles ne pourront pas remplir l'objectif visé de réduction des coûts.

Concernant le point n° 1: **approbation**. pharmaSuisse est favorable à ce point étant donné qu'aujourd'hui, même dans les hôpitaux, les notices d'emballage ne sont bien souvent plus utilisées. Concernant le code QR,

il doit être clairement établi qui l'attribue et quel doit être son contenu. Le code QR ne doit par exemple pas contenir de publicité pour des produits du fabricant.

Concernant le point n° 2: **rejet**. Il s'agit du point de vue de pharmaSuisse d'une mesure inutile étant donné que la réglementation actuelle le permet déjà. Les médicaments étant uniquement utilisés ou remis à l'hôpital ne doivent pas figurer sur la LS, car ils sont financés par le biais du DRG dans le forfait et non comme prestation individuelle.

12. Prévenir l'effondrement du système de santé. Prendre en compte l'inflation de manière appropriée dans tous les systèmes de tarification et d'indemnisation

N° / Type 24.3081 / Motion Damian Müller

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue en principe l'indexation sur l'indice national des prix à la consommation (IPC), comme c'est par exemple le cas des contrats locatifs. La hausse des coûts (notamment des salaires, loyers, coûts des capitaux) a des répercussions sur l'offre des fournisseurs de prestations comme les pharmacies et par conséquent sur le financement durable du système de santé dans sa globalité. L'augmentation de ces dépenses n'est pas totalement prise en compte dans les dispositifs tarifaires existants (p. ex. RBP). Une indexation est donc pertinente et nécessaire.

13. Compensation du renchérissement pour les fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins

N° / Type 24.3014 / Postulat Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est d'accord avec le Conseil fédéral et approuve un examen systématique des répercussions du renchérissement sur les différents tarifs. La hausse des coûts (notamment des salaires, loyers, coûts des capitaux) a des répercussions sur l'offre des fournisseurs de prestations comme les pharmacies et par conséquent sur un système de santé durable. L'augmentation de ces dépenses n'est pas totalement prise en compte dans les dispositifs tarifaires existants (p. ex. RBP). Conformément à la motion 24.3081, pharmaSuisse considère qu'une indexation sur l'indice national des prix à la consommation (IPC) mérite d'être examinée. Le mécanisme d'adaptation détaillé (notamment la base, la régularité, l'intervalle) est à définir.

14. Prévenir l'explosion des coûts de la santé. Plus grande marge de manoeuvre pour l'innovation, l'entrepreneuriat et le numérique

N° / Type 23.4181 / Postulat Thomas Burgherr

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient le postulat selon lequel il existe en effet, tout particulièrement dans le domaine des soins médicaux ambulatoires, des initiatives efficaces pour améliorer le traitement et la coordination des soins. Ces initiatives requièrent toutefois un soutien financier pour pouvoir être déployées à l'échelle nationale. Voir ici la position de pharmaSuisse relative au programme DigiSanté (link).

15. LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)

N° / Type 22.062 / Objet du Conseil fédéral

Recommandation de pharmaSuisse : Adopter. Tenir compte des recommandations détaillées

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse salue le deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts. Du point de vue des pharmaciens, il est impératif de l'adopter rapidement sans la mesure des « réseaux coordonnés », plus particulièrement l'adaptation prévue des articles 25 et 26 LAMal.

Selon la LPMéd, les pharmaciens sont considérés comme profession médicale au même titre que les médecins. Les pharmacies sont le premier point de contact facile d'accès pour un grand nombre de prestations de santé. Le cadre défini par les dispositions actuelles de la LAMal est trop étriqué pour pouvoir exploiter et élargir ce potentiel. La révision des articles 25 et 26 LAMal prévue par le deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts permet au pharmacien de fournir et facturer, sous sa propre responsabilité, des prestations dont il est avéré qu'elles permettent de réduire les coûts. Les pharmaciens et leurs équipes peuvent ainsi enfin assumer pleinement leur rôle de fournisseurs de prestations de soins médicaux de premier recours, en particulier dans le cadre des programmes de prévention ou de modèles de soins interprofessionnels.

pharmaSuisse salue également l'intention de renforcer la coordination des soins et s'engage activement en faveur de solutions concrètes visant à promouvoir la coordination interprofessionnelle dans les soins médicaux de premier recours et donc à abattre les cloisons au sein du système de santé. La mesure proposée par le Conseil fédéral, à savoir la création d'un fournisseur de prestations supplémentaire « Réseaux de soins coordonnés », ne permet toutefois pas d'atteindre l'objectif visé, c'est pourquoi pharmaSuisse soutient la position commune des organisations signataires concernant le nouveau fournisseur de prestations « Réseaux de soins coordonnés » : en annexe

Personnes de contact:

Andrea Brügger et Elise de Aquino, co-responsables Public Affairs publicaffairs@pharmaSuisse.org
Schweizerischer Apothekerverband pharmaSuisse www.pharmaSuisse.org